

Image not found or type unknown



LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES RÉCUPÉRABLES

Par **fouad99**, le **28/08/2015** à **11:21**

Bonjour je suis actuellement en CDD dans une entreprise de sécurité privée avec un contrat au moi de 151h par vacation de 12h ou de 15h sachant que des mois j'ais fait beaucoup plus d'heure allant jusqu'à 200h et ce moi ci il me fait faire que 75h mon employeur a t'il le droit ou bien non cordialement